



**CDAS du 31 mai 2022**

## **Déclaration liminaire**

Monsieur le Président,

L'action sociale trouve tout son sens dans la période d'incertitudes que nous traversons en raison de crises diverses (Covid, guerre en Ukraine, inflation grandissante) et de la mise sous pression constante des agents par le biais de contraintes budgétaires et de réformes incessantes.

Dans ce contexte, les fonctionnaires sont les premiers à subir de plein fouet la hausse du coût de la vie et l'augmentation des prix de l'énergie, des carburants et des produits de première nécessité. Du fait du gel du point d'indice toujours en cours, c'est une perte de pouvoir d'achat sans précédent qu'endurent les agents des finances publiques face à une inflation estimée à 4,8 % au mois d'avril alors que, dans le secteur privé, le salaire minimum a été revalorisé à plusieurs reprises au cours des derniers mois tandis que de nombreux accords permettent des augmentations qui suivent à minima l'inflation.

Alors que Monsieur Bruno Le Maire plaide pour le pouvoir d'achat des Français face à l'inflation galopante et appelle les entreprises qui le peuvent à augmenter les salaires, l'État employeur serait bien inspiré de montrer l'exemple avec les rémunérations de ses personnels !

**La CGT Finances Publiques revendique le rattrapage de la perte de pouvoir d'achat due au gel du point d'indice depuis au moins 2010 et la revalorisation automatique du point d'indice en fonction de la hausse des prix.**

Plus que jamais, l'action sociale doit jouer son rôle auprès des agents, actifs, retraités, titulaires ou non-titulaires, au plus prêt de leurs besoins.

**La CGT Finances publiques revendique une augmentation significative du Crédit d'Actions Locales et l'abandon de la pratique arbitraire de la réserve ministérielle.**

Concernant cette séance, elle réaffirme son attachement à une offre locale de prestations au plus grand nombre d'agents, adaptées à leurs besoins et à leurs moyens.

Lors de la précédente séance plénière, nous avons déjà souligné que les sorties proposées par la Délégation devenaient de plus en plus onéreuses, donc avec un reste à charge de plus en plus élevé pour les bénéficiaires, auquel s'ajoutent des frais annexes également en augmentation.

Nous regrettons qu'à nouveau, plusieurs des sorties proposées laissent un reste à charge de l'ordre de 40 € par participant, laissant sur la touche les familles les plus modestes.

Nous le regrettons d'autant plus que, comme chaque année, nous avons fourni à l'invitation de la Délégation des propositions de sorties à des tarifs raisonnables.

Nous réaffirmons en même temps notre choix de limiter les subventions à 50 % pour toucher un plus grand nombre de bénéficiaires, le CAL fondant d'année en année.

**En effet, pour la CGT, des sorties réservées de fait à un petit nombre d'agents les plus aisés ne relèvent pas d'une action dite sociale.**

Les représentants de la CGT FINANCES PUBLIQUES 77